

COPIE

Compte rendu du Conseil des Ministres

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 26 février 2020, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement.

Les décisions ci-après ont été prises :

I- Mesures normatives.

I-1. Mise en place du Registre national des personnes physiques et du numéro personnel d'identification en République du Bénin.

L'opérationnalisation de ce Registre ainsi que l'attribution d'un numéro personnel d'identification à chaque citoyen, résultent du Recensement administratif à Vocation d'Identification de la Population (RAVIP), conformément à la loi.

La mise en place du Registre vise à créer un système facilitant, entre autres, l'accès des citoyens et étrangers résidant sur le territoire national, aux divers services essentiels.

Dans cette perspective, il s'avère nécessaire de mettre en place un mécanisme d'authentification que favorisera l'attribution d'un numéro personnel en vue d'une identification fiable des bénéficiaires.

Ces différentes étapes constituent des préalables au lancement du portail national des services en ligne dont l'effectivité est imminente.

C'est pourquoi, le Conseil a adopté les décrets portant mise en œuvre du Registre national des personnes physiques ainsi que du numéro personnel d'identification.

Les Ministres concernés par la conduite du processus veilleront à son bon aboutissement.

I-2. Transmission à l'Assemblée nationale, pour examen et adoption, du projet de loi portant régime financier des collectivités territoriales en République du Bénin.

Les textes régissant le régime financier des communes n'ont pas pris en compte certaines questions importantes se rapportant à la gestion des finances locales. Les divers guides élaborés par la suite, en vue de combler le vide, ont eu pour effet de provoquer une multiplicité de textes qui ne permettent pas d'avoir une vue univoque sur le sujet.

C'est pourquoi, le Gouvernement a entrepris de corriger cette faiblesse en initiant, depuis 2017, un projet de loi qui a reçu l'avis conforme de la Cour suprême.

C'est ce texte, par ailleurs mis en cohérence avec les directives de l'UEMOA, que le Conseil soumet à l'Assemblée nationale en vue de son examen et de son vote. La mise en œuvre de cette loi favorisera une meilleure gestion des ressources financières de nos collectivités territoriales.

Le Conseil a, par ailleurs, adopté les décrets portant :

- modification du décret n°2017-031 du 23 janvier 2017 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'Agence nationale de Normalisation, de Métrologie et du Contrôle qualité ; puis
- nomination des membres de son Conseil d'administration.

II- Communications.

II-1. Adhésion du Bénin au Programme de Ponts de Commerce arabo-africains de la Société internationale islamique de Financement du Commerce, filiale du Groupe de la Banque islamique de Développement.

Ledit programme est une initiative destinée à renforcer la coopération économique et commerciale entre les pays arabes et africains, afin d'exploiter au mieux leurs échanges en termes de flux d'exportation.

Outre les actions de promotion des exportateurs béninois, l'adhésion de notre pays à cette plateforme stratégique lui permettra notamment d'avoir :

- un appui financier et technique pour les événements organisés pour promouvoir les échanges commerciaux entre les pays concernés ;
- des formations spécialisées dans le domaine du commerce international lié à l'exportation.

II-2. Assistance à la maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la conception et des travaux de construction puis d'équipement des laboratoires de contrôle de qualité des produits de santé et de l'eau.

A la suite d'un audit organisationnel et fonctionnel qui a révélé les insuffisances du système de contrôle des produits de santé, le Gouvernement a pris la décision de construire un laboratoire aux normes et standards internationaux. Outre le contrôle de la qualité des produits de santé, cette infrastructure servira également à certifier la qualité de l'eau.

Pour se donner les moyens de conduire convenablement le processus afin d'atteindre les objectifs poursuivis, le Conseil a autorisé le recours, en qualité d'assistant à la maîtrise d'ouvrage, au Centre humanitaire des Métiers de la Pharmacie, une entreprise d'innovation et de recherche, qui dispose de références pertinentes en la matière.

II-3. Compte rendu de la réalisation de l'étude pilote sur les indicateurs de l'universalité de l'internet au Bénin.

Cette étude, menée du 23 juillet au 29 octobre 2019, par des experts de l'UNESCO, a donné lieu à un rapport qui atteste de grandes avancées enregistrées par notre pays afin d'atteindre l'inclusion numérique.

Ledit rapport formule des recommandations, lesquelles sont adressées aussi bien au Gouvernement, à la société civile, au secteur privé qu'à l'UNESCO elle-même.

Elles portent principalement sur le renforcement du cadre juridique et institutionnel, l'accélération des réformes en cours, le développement des

e-services, la promotion des contenus locaux en langues nationales, la gestion des déchets électroniques, la réduction des disparités entre les zones rurales et les zones urbaines, autant que sur le renforcement des capacités et la protection des enfants et des femmes.

Le Conseil a pris acte de ce compte rendu et instruit le Ministre du Numérique et de la Digitalisation pour le suivi de la prise en charge de ces recommandations.

II-4. Compte rendu d'étape de la mise en œuvre de la dématérialisation des actes d'état civil.

Les différentes opérations de reconstitution d'actes de naissance ou de souches effectuées à la suite du RAVIP, ont permis de constituer une base importante de données nominatives et biométriques de la population.

Ces étapes sont un préalable à la mise en place du fichier central de l'état civil pour lequel la dématérialisation des actes est une condition indispensable.

A l'issue des travaux de numérisation, les résultats bruts ont permis de dénombrer 14.336.243 actes d'état civil dont 13.808.367 actes de naissance, 309.028 actes de décès et 218.848 actes de mariage.

Les phases qui suivront concernent le traitement, l'indexation, le vidéo-montage et le formatage pour affiner les données en nettoyant les éventuels doublons.

En prenant acte de ce compte rendu, le Conseil a marqué son accord pour la mise en place d'un système national intégré et sécurisé de gestion de l'état civil en vue d'assurer la pérennisation des acquis de ces différentes phases.

II-5. Prix des produits pétroliers au titre du mois de mars 2020.

En application du mécanisme d'ajustement, les prix à la pompe, au titre du mois de mars 2020, se présentent ainsi qu'il suit :

- essence : 505 F/l,
- pétrole : 510 F/l,
- gasoil : 520 F/l,
- gaz domestique : 545 F/kg.

III- Mesures individuelles.

Sur proposition du Ministre de la Justice et de la Législation, et après avis du Conseil supérieur de la Magistrature, les nominations suivantes ont été prononcées.

- **A la Chancellerie**

Directeur des Services judiciaires :

Monsieur Séidou BONI KPEGOUNOU

- **Dans les juridictions**

- ✓ **Cour d'appel de Parakou**

Conseiller :

Madame Olivia Lucette HUNGBO KPLOCA

- ✓ **Tribunal de Commerce de Cotonou**

Juges :

Monsieur Valentin Vidjannagni Vidéhomè KPAKO

Monsieur Edmond AHOUANSOU

- ✓ **Tribunal de première instance de Ouidah**

Procureur de la République :

Monsieur Antoine YEHOUEYOU

- ✓ **Tribunal de première instance d'Abomey-Calavi**

Procureur de la République :

Monsieur Mèdessey Aubert KODJO

✓ Tribunal de première instance d'Allada

Présidente, cumulativement avec ses fonctions de juge assesseur à la Cour de Répression des Infractions économiques et du Terrorisme (CRIET) :

Madame Sêmèdé Chrystelle Cédrine ADONON.

Fait à Cotonou, le 26 février 2020.

Le Secrétaire Général du Gouvernement,



Édouard OUIN-OURO.-